

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – Commune
Compte-rendu de la rencontre du 20 février 2025
En visioconférence

Liste des présences¹ :

| Organisation | Représentant-e-s | Présence (X) |
|--|--|--------------|
| Association Coopérative Forestière de St-Elzéar | Jonathan Synott | |
| Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc. | Ronald Cormier | X |
| Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc. | Marie-Pier Ayotte | |
| Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie | Simon Gosselin | X |
| Bois CFM (coopérative forestière Matapedia) | Simon Roy | |
| Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapscal) | Vanessa Bouffard Thibault Jean-François Desbiens | X |
| Club des Ornithologues de la Gaspésie | Pierre Poulin | |
| Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie (CENG) | Yves Briand | X |
| Conseil de l'Eau Gaspésie Sud | Julie Leblanc Catherine Dutil | X |
| Conseil régional de l'environnement GIM | Christian Besnier | X |
| Coop accès Chic-Chocs | Antoine Blier Bruno Béliveau | X |
| Coopérative d'aménagement forestier de Grande-Vallée | Gino Chicoine | |
| Coopérative des travailleurs forestiers Eaubois | Dominic Larrivée Laurie Chicoine | X |
| Coopérative forestière de la Gaspésie | Gabriel Parisé | X |
| Damabois Division Cap-Chat | Denis Bernier Geneviève Bernier | X |
| Damabois Division St-Damase | Denis Bernier Geneviève Bernier | X |
| Destination Chic-Chocs inc. (rivière Sainte-Anne) | Christian Cyr | |
| Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ) | Alissa Coquereau | X |
| Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM | Anthony Assels | X |
| Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des îles | Mathieu Vallière | X |
| Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA) | Christophe Jourdain-Bonneau Myriam Bergeron | X |

| | | |
|---|--|--------|
| Foremo | Charles-Philippe Laflamme | |
| Gaston Cellard inc. | | |
| Groupe de scieries G.D.S. inc | Mathieu Piché Larocque Steve Leblanc | X X |
| Groupe Lebel, Division Nouvelle | François Godin | X |
| Groupement agroforestier de la Ristigouche | François Bélanger | |
| Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs | Pierre-Luc Desjardins | |
| Groupement forestier coopératif de la Péninsule | Brian Lequesne David Paradis | |
| Groupement forestier coopératif Shick-Shock | | |
| Groupement forestier Rocher Percé inc. | Sylvain Réhel | |
| Mi'gmawei Mawiomi Secretariat | * | |
| MRC Avignon | Laurent Nadeau | |
| MRC Bonaventure | Dany Voyer Christian Grenier | |
| MRC de la Côte-de-Gaspé | Daniel Harbour Pascal Caron Savard | X |
| MRC de la Haute-Gaspésie | Charles-Philippe Laflamme Maryse Létourneau | |
| MRC de la Matapédia | Mario Turbide | |
| MRC de la Matanie | Eugénie Arsenault | X |
| MRC le Rocher Percé | Louis Babin Christine Roussy | X |
| Multicèdre | Marc-André Robert | |
| Parc national de la Gaspésie | Aurélie Rivard | |
| Parc national Forillon | Mathieu Côté | X |
| Pourvoirie Falls Gully | Stéphane Cloutier | |
| PRAU Gesgepegiag | Ken Arsenault Éric Boudreau | |
| PRAU Gespeg | Frédéric Huet | |
| PRAU Listuguj | Martin Cummings | |
| Reboiseurs de la péninsule | | |
| Regroupement des MRC de la Gaspésie (VHR) | Dany Scott | |
| Regroupement des MRC de la Gaspésie (Voirie forestière) | Achille Oettli | X |
| Regroupement restauration des trois rivières Pabos | Daniel Huard Douglas Hunt | |

| | | |
|---|---------------------------------------|---|
| Réserve faunique de Port-Daniel | Yves Briand | |
| Réserve faunique des Chic-Chocs | Yves Briand* | |
| Rosario Poirier inc. | Luc Poirier | |
| Sappi | | |
| Sentier international des Appalaches | Jean-Pierre Gagnon Jean-Marc Hardy | |
| Sépaq (réserves fauniques) | Patrick Gendreau | X |
| Société Cascapédia inc. | Marc-André Bernard Éric Boudreau | X |
| Société de gestion de la rivière Cap-Chat | Antoine Tasset | |
| Société de gestion de la rivière Grand-Rivière | Maureen Mercier | |
| Société de gestion de la rivière Madeleine | Caty Fournier | |
| Société de gestion des rivières de Gaspé inc. | Rémi Lesmerises | X |
| Société de restauration et de gestion de la Nouvelle | Jade Boissonneault | |
| Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie | Claude Fecteau | |
| Uniboard Canada | Jérôme Pelletier | X |
| ZEC Baillargeon | Dave Adams | |
| ZEC des Anses | Douglas Murphy Denis Michaud | |

Présences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : Steve Bujold ; Jason Argouin ; Annie Malenfant ; Caroline Hamelin ; Étienne Guillemette ; Marc-André Delorme ; Étienne Guillemette ; Mélanie Gaudette
BMMB :

Invité.es : Camille Proulx ; Christian Messier ; Pierre Drapeau ; Alain Leduc ; Philippe Cadieux ; Lise Harrison (MRNF) ; Jean L'heureux

TGIRT : Guillaume Berger-Richard ;

¹ À noter que les présences en conférence virtuelle peuvent plus facilement varier durant la rencontre que lors d'une séance en présentiel. Ainsi, les gens indiqués comme présents l'ont été durant un moment lors de la rencontre mais pas nécessairement tout au long de celle-ci. N'hésitez pas à me faire part d'une erreur dans les présences.

Mise en garde : Les échanges et décisions rapportés dans ce compte-rendu peuvent découler de travaux et réflexions antérieurs à cette réunion, et les réflexions ont pu se développer davantage par la suite. Il est donc fortement suggéré de consulter l'historique des réunions pour une compréhension approfondie des discussions et décisions. Pour toute question, le lectorat est encouragé à contacter la coordination des TLGIRT de la Gaspésie à l'adresse suivante : tgirtgaspesie@mrcbonaventure.com

| Point | Discussions |
|---|---|
| 1. Ouverture de la rencontre Tour de table Lecture et adoption de l'ordre du jour | <p>L'ouverture de la rencontre se fait vers 9 h 00</p> <p>Un tour de table est fait</p> <p>Guillaume fait un rappel des procédures d'assemblée</p> <p>La proposition d'ordre du jour est lue</p> <p>Il est proposé d'ajouter un point au Varia sur les « Démarche sur le nouveau régime forestier »</p> <p>Le Varia reste ouvert et le point est ajouté</p> <p><i>L'ordre du jour est adopté tel que présenté et modifié</i></p> |
| 2. Lecture et adoption du compte rendu de la dernière TGIRT | <p>Présentation du compte rendu de la rencontre du 9 octobre 2024</p> <p><i>Le compte rendu est adopté tel que présenté</i></p> |
| 3. Suivis | <p>Accéder à la présentation générale en cliquant ici</p> <p>Rédaction des comptes-rendus Ajout d'une mention à tous les comptes rendus : <u>« Mise en garde : Les échanges et décisions rapportés dans ce compte-rendu peuvent découler de travaux et réflexions antérieurs à cette réunion, et les réflexions ont pu se développer davantage par la suite. Il est donc fortement suggéré de consulter l'historique des réunions pour une compréhension approfondie des discussions et décisions. Pour toute question, le lectorat est encouragé à contacter la coordination des TLGIRT de la Gaspésie à l'adresse suivante : tgirtgaspesie@mrcbonaventure.com »</u></p> <p>État du budget participatif Voir présentation générale à la page 8 et 9</p> <p>Projets réalisés dans le cadre du PADF en 2024-2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indice de biodiversité aviaire • Projet voirie <p>Montant engagé en 2024-2025</p> |

| | |
|-------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • 2^e atelier sur l'adaptation aux changements climatiques <p>Estimé du budget participatif 2025-2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant : 44000\$ • Montant engagé : (20000\$) projet voirie <p>Estimé du budget participatif 2026-2027</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant : 25000\$ • Montant engagé : (20000\$) projet voirie <p>PADF supplémentaire 2024-2027</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant annoncé supplémentaire : 21000\$ <p>Total disponible pour 2025-2027 : environ 50000\$</p> <p>Planification 2025-2026</p> <p>Accéder à la planification des activités de la TGIRT Gaspésie pour 2025-2026</p> <p>Il est à noter qu'une rencontre d'harmonisation de la consultation PAFIO sur la fermeture de chemin sera aussi planifiée.</p> <p>De plus, la TGIRT spéciale voirie sera fort probablement fin de l'été ou à l'automne.</p> |
| 4. Connectivité fonctionnelle | <p>Présentation d'Habitat sur la connectivité fonctionnelle</p> <p>Accéder aux jeux de données géomatiques</p> <p>Accéder au rapport d'analyse</p> <p>Accéder au rapport de métadonnées</p> <p>Camille (de la firme Habitat) présente les résultats d'une étude sur la résilience des forêts en Gaspésie face aux changements climatiques. L'analyse porte sur trois aspects principaux : la diversité fonctionnelle, la connectivité fonctionnelle et la spatialisation des vulnérabilités. Les résultats montrent des zones où la diversité et la connectivité sont faibles, notamment dans le centre de la péninsule. L'étude a également cartographié les principales menaces comme la tordeuse des bourgeons d'épinette et l'arpenteuse de la pruche. Camille conclut en présentant une carte de priorisation qui combine ces différents facteurs pour orienter les décisions d'aménagement forestier et améliorer la résilience du territoire.</p> <p>Période de questions et d'échange</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Votre définition de la résilience, il y a une nuance entre la résistance et la résilience, mais il me semble que, écologiquement, il y en a une.</p> <ul style="list-style-type: none"> Effectivement, on parle habituellement de résistance, de résilience et d'adaptation. On a tout résumé cela dans un seul terme. Mais si vous n'aimez pas ça, on peut utiliser les trois termes, mais souvent, c'est plus facile d'utiliser juste un terme afin de représenter et signifier ces trois termes. <p>Est-ce que la diversité fonctionnelle faible peut être expliquée par des plantations?</p> <ul style="list-style-type: none"> Ce n'est une information que nous avons sous la main en ce moment, mais cette analyse pourrait être menée a posteriori. <p>Dans un contexte caribou, il semblerait avoir une interaction contreproductive? Est-ce qu'une faible diversité fonctionnelle dans ce cas serait bénéfique pour le caribou?</p> <ul style="list-style-type: none"> Concernant le caribou, considérant qu'il y a actuellement un conflit de vision sur l'aménagement du territoire, il serait potentiellement sage de prioriser d'autres zones d'intervention. L'idée de diversité vise, quand même, d'avoir des zones qui permettent d'assurer les services écosystémiques. <p>Est-ce que c'est néfaste pour le caribou d'augmenter la diversité?</p> <ul style="list-style-type: none"> L'enjeu fondamental est l'enjeu de conservation de la forêt. Les changements globaux remettent en question la notion de conservation. L'enrichissement pourrait venir bonifier la résilience. Faire certains ajustements, comme dans 5% d'un territoire sous conservation, pourrait venir améliorer la résilience. Concernant le niveau de modification de l'habitat du caribou qui peut être toléré par l'espèce ou sa capacité à s'adapter à une modification de son habitat. Nous ne sommes pas spécialistes de cela. Ce serait une bonne question à poser. <p>Pourquoi utiliser un paramètre de tendance centrale pour exprimer une diversité plutôt qu'un paramètre de dispersion?</p> <ul style="list-style-type: none"> Quand on a calculé la diversité fonctionnelle, on a tenu compte de la l'abondance des différentes espèces. Ce n'était pas juste une moyenne, mais c'était vraiment une abondance relative de chacune des espèces. La question est prise en note <ul style="list-style-type: none"> Note a posteriori : (communication de Camille) j'ai posé des questions à l'analyste du projet et je vous apporte des précisions ; nous avons d'abord réalisé l'analyse de diversité fonctionnelle à l'échelle des peuplements, car réaliser l'analyse à l'échelle des COS comportait trop de perte d'information. Par conséquent, si vous souhaitez consulter les résultats de diversité fonctionnelle, il est préférable de regarder l'échelle des peuplements. La carte des COS est utile pour permettre la priorisation et la comparaison de tous les résultats de l'étude sur la même échelle spatiale. Pour créer la carte des COS, la classe (faible, moyenne ou élevée) des peuplements a été utilisée et c'est la médiane des classes de tous les peuplements |
|--|---|

qui a été choisie plutôt que la moyenne ou que le mode parce qu'elle reflète mieux la distribution dans ce contexte.

Est-ce que vous avez pris en compte la diversité de l'âge et la diversité spatiale au sein d'un peuplement? Est-ce que les analyses répondent à l'adaptation aux changements climatiques?

- Non, sauf que ton point est vraiment important, parce que c'est vrai aussi que la diversité, ce n'est pas juste les essences d'arbres, mais c'est aussi les étages, puis il faut le voir sur plusieurs dimensions. Toutefois, les analyses ne prennent pas en compte la diversité d'âge.

Pourquoi tout le groupe 1 comprend la majorité des résineux?

- C'est l'endroit où nous sommes rendus actuellement en termes de diversité fonctionnelle. La science n'est pas encore rendue là.
- Selon le classement actuel, les résineux ont une réponse assez semblable. Les essences ont des réponses qui peuvent être un peu différentes, mais qui tendent à aller dans la même direction. Ce n'est pas manuellement choisi, c'est vraiment l'algorithme qui vient nous classer ça.
- Les traits fonctionnels, ce n'est pas juste la résilience aux changements climatiques qui est prise en compte. Il y a plusieurs traits, puis les groupes fonctionnels ont été établis en fonction de tous ces traits-là.

En fonction du type de drainage des types de sols. Est-ce que des combinaisons de tout ça ensemble ont été faites? Est-ce qu'il y a un facteur qui a été intégré en ce sens?

- Une même essence d'arbre, selon où elle se trouve, va être dans des conditions meilleures qui vont la rendre plus forte ou plus résiliente que si elle est dans un sol qui n'est pas favorable. Ainsi, elle va avoir moins de capacité de répondre au stress.
- C'est une échelle plus micro pour prendre les décisions. À l'échelle macro ont vise la priorisation. Les analyses sont trop grossières (sols et vents par exemple) pour que ces paramètres-là soient inclus.
- On a beau appliquer des analyses, puis des principes scientifiques qui sont comme à la pointe de la science, il va toujours avoir des limitations, puis ça, ça en fait partie aussi.
- Bon commentaire à prendre en compte dans le cadre de migration assistée ou d'ajouter des espèces. Par exemple, en Gaspésie, même si on dit que l'épinette blanche est vulnérable à la sécheresse dans le futur. Bien, il y a toujours des microsites où elles pourraient très bien pousser. Donc ça serait à ce moment-là de déplacer une espèce qui est dans un milieu plus mésique dans un milieu un peu plus humide. Pour permettre de mieux résister à des changements climatiques dans le futur. Ça, ce sont des raffinements qui vont venir avec le temps. Mais tu as raison, je veux dire, toute espèce qui est plantée sur un site, il faut que ce soient les sites appropriés aux espèces.

| | |
|-----------------------------------|---|
| 5. Indice de biodiversité aviaire | <p>Présentation UQAM sur un indice de biodiversité aviaire</p> <p>Accéder à la présentation du laboratoire de Pierre Drapeau</p> <p>La présentation résume les résultats d'une étude sur l'impact des changements forestiers sur les populations d'oiseaux en Gaspésie. Les analyses montrent une diminution de pertes d'habitat des forêts matures résineuses. Cette perte d'habitat de forêt mature a entraîné un déclin important chez plusieurs espèces d'oiseaux forestiers, certaines subissant des baisses de plus de 50% dans certaines unités d'aménagement. L'étude souligne l'importance de maintenir une proportion suffisante de forêts âgées pour préserver la biodiversité. Elle met également en garde contre le fait que l'atteinte du seuil de 80 ans ne garantit pas toutes les caractéristiques nécessaires aux espèces dépendantes des vieilles forêts. Pierre Drapeau précise qu'il faut être prudent avec ce seuil et maintenir un gradient de forêts d'âges variés, pas seulement des forêts de 80-100 ans. Il souligne l'importance de conserver des forêts très âgées pour certaines espèces.</p> <p>Période de questions et d'échange</p> <p>Dans les diapositives. Il y en avait une qui nous montrait des graphiques de relations entre le pourcentage de forêt de 80 ans et plus, puis la densité des différentes espèces d'oiseaux indicatrices. Je m'attendais au référent de 75% de la densité maximale. Puis je voyais que dépendamment de l'espèce d'oiseau, à l'exception du Moucherolle, si on était au-dessus de 35% de peuplement de 80 ans et plus, on se garantissait pour à peu près toutes les espèces d'avoir un maximum à 75% de densité. Est-ce que je me trompe?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tu ne te trompes pas là, c'est pas mal ce qui se passe en ce sens que plus tu te rapproches de 35% et plus que tu te déplaces vers le 40%, tu te rapproches de ça de cette cible-là. <p>Dans un contexte d'aménagement écosystémique, c'est-à-dire qu'on se fie à ce qu'on avait avant. Est-ce qu'il n'y aurait pas une avenue supplémentaire à étudier ou à intégrer au projet pour regarder s'il n'y a pas des espèces qui vont migrer ici ou qu'il y en a d'autres qui vont remplacer celle déjà présente? En bref, s'il y a des espèces qui vont venir s'établir parce que les conditions vont être changées. Est-ce que le fait de se baser seulement sur des espèces qui étaient là avant peut biaiser les analyses?</p> <ul style="list-style-type: none"> • La question se pose, bien sûr, puis surtout quand on le voit dans une perspective d'une réflexion en fonction des changements globaux, et pas juste des changements climatiques. Ce qu'il faut bien comprendre là-dedans, c'est que la réponse des espèces animales n'est pas instantanée. Elle va se décaler dans le temps. Par exemple, quand tu regardes les données sur une espèce comme le Cardinal rouge au Québec. Le cardinal Rouge est arrivé en 72/73 dans la région de Montréal. Maintenant, il y en a tout le long de la vallée du Saint Laurent jusqu'en Gaspésie. Ce n'était pas le cas avant, donc il va y avoir des changements, comme ce dont on est en train de discuter. Par contre, est-ce que les populations d'oiseaux ce sont de bons indicateurs? Beaucoup d'oiseaux sont migrateurs, donc il va se passer plein de choses dans leurs aires d'hivernage ou dans leurs aires de transition migratoire. Et ça, ça peut faire en sorte que tu as des populations complètes qui peuvent disparaître ou des populations nouvelles qui peuvent arriver, et là, tu sais, on n'est pas à l'abri de ça. C'est pour cela que les espèces ciblées dans l'étude sont résidentes. |
|-----------------------------------|---|

- Les cibles dans la stratégie d'aménagement durable des forêts ce sont des cibles en fonction des conditions forestières actuelles. Qu'est-ce que les conditions forestières futures vont nous donner, surtout si on fait des interventions sylvicoles pour intégrer de nouvelles essences, entre autres des essences feuillues. On est dans une région où les feuillus sont quand même présents là. La sapinière à bouleau blanc, c'est une région où il y a beaucoup de feuillus intolérants. Si tu rajoutes des feuillus tolérants à ça, éventuellement. On verra comment ça va se comporter, mais le portrait aviaire ne devrait pas changer considérablement considérant le portrait qui constitue l'avifaune de la sapinière à bouleau blanc versus l'avifaune de la sapinière à bouleau jaune, par exemple. Il y a une assez forte similarité au niveau de la composition. Fais que ce qu'on est en train de proposer, ce n'est pas quelque chose qui va disparaître. Deux exemples qui me viennent à l'esprit soient le grand Pic et le pic chevelu. Même chose pour la sittelle poitrine rousse, puis le grimpereau brun dans les forêts tempérées. C'est une espèce indicatrice de vieillissement de forêt plus que de composition par exemple.
- Par rapport aux changements, le changement va se produire, puis il va falloir le suivre et c'est ça qui est un peu le problème. C'est une base de données exceptionnelle qu'on a pu avoir avec les atlas des oiseaux nicheurs. On n'aurait jamais pu vous présenter ce qu'on vous présente aujourd'hui si on ne l'avait pas.

On pourra peut-être faire un suivi là-dessus. Le conseil régional d'environnement est en train de se doter d'une flotte d'enregistreur acoustique.

Action : Ajouter un suivi sur ce point pour évaluer les suites à donner

Beaucoup de recommandations sont basées sur les peuplements de 80 ans. Comme vous l'avez mentionné, il semble assez clair qu'à 80 ans c'est juste le début du vieillissement des forêts et qu'il y a des cycles de résilience croissants qui s'ensuivent. Vous avez parlé de 245 ans. Donc de limiter l'analyse en termes de proportion de forêts de 80 ans, moi, j'ai une grande crainte au niveau du type d'aménagement qui peut en découler, soit d'avoir un cyclage de forêt âgée de 100 ans et moins, soit des forêts âgées de 80 à 100 ans. Donc il pourrait y avoir une surestimation de la densité des oiseaux si on tombe dans ce potentiel en termes de modélisation.

- Effectivement, l'atteinte d'une proportion donnée de forêts de 81 ans et plus, ce n'est pas une garantie que tu maintiens le spectre des conditions forestières de forêts âgées. Il faudrait avoir vraisemblablement une lecture qui est plus étalée dans le temps.
- Il faut être prudent avec le fait de dire: Ah! On a atteint 81 ans et plus, tout est beau!
- Il faut maintenir ce gradient-là. Comment le faire? C'est une bonne question que vous me posez. Nous, ce qu'on se dit, c'est que dans la structure d'âge d'un paysage forestier, il faut qu'elle comporte non seulement des forêts de 90 ans, de 100 ans et de 110 ans, mais probablement beaucoup plus vieilles que ça.
- C'est une première approximation, il faudrait pousser une réflexion plus grande sur comment on pourrait aborder ça. On pourra peut-être faire une mise en garde particulière dans nos recommandations.

C'est une question pour avoir votre opinion par rapport à un principe qu'on utilise beaucoup au niveau de la TGIRT, qui est le principe de la TRIAD. On a des cibles d'atteinte de vieilles forêts qu'on a pour l'ensemble des UTA. Une des raisons, entre autres, que la délégation travaille sur ce projet-là, c'est de voir la réponse des différentes espèces face aux cibles de vieilles forêts. Dans le contexte de la TRIAD, si on fait plus d'efforts de conservation, donc qu'on se dirige vers des degrés d'altération faibles dans certaines UTA. Par exemple, quand est-il de la réponse des oiseaux par rapport à avoir d'autres degrés d'altération qui sont plus élevés à proximité.

- Il a été proposé comme une solution à envisager, c'est-à-dire qu'on a tendance à aborder les enjeux comme des îlots fermés. Mais il y a plusieurs enjeux qui sont synergiques, c'est-à-dire que si tu développes une meilleure stratégie de conservation du territoire, c'est sûr que tu vas relâcher la pression qui est exercée par tes cibles, de la même manière que si tu optes pour des îlots de vieillissement ou des îlots de rétention. À ce moment-là, la possibilité de relâcher ta contrainte qui concerne les vieilles cédrères par exemple. Dans ce cas, les vieilles cédrères ne servent pas juste à conserver le cèdre. Elles vont servir aussi à conserver les oiseaux qui sont associés aux vieilles forêts.
- Quand on fait l'analyse, puis on projette ce qui se passe à l'échelle d'une UTA, on inclut la forêt qui est dans les aires protégées. Il y a un effet synergique.
- Concernant la TRIAD, celle-ci sous-tend trois choses, soit de l'intensification de production ligneuse dans certaines unités de territoire ; soit de la conservation, qui vient contrebalancer ; et soit une approche d'aménagement qui s'inscrit dans le cadre actuel de l'approche d'aménagement durable des forêts. Cela étant dit, par rapport à ce que ce qui était dit sur la connectivité, les aires protégées du fait de leur taille souvent sont des noyaux importants pour le maintien des populations d'espèces parce que c'est souvent des morceaux de territoire qui sont d'une superficie un peu plus grande que ce qu'on peut mettre en place dans les territoires aménagés en matière de quantité de forêts.
- La conservation fait donc partie de la solution

Je veux juste revenir un peu sur la notion des forêts 80 ans et plus. Les seuils d'altération qui sont calculés actuellement en fonction de la modélisation à partir des forêts de 80 ans plus, il ne faut pas oublier que c'est considéré avec le portrait actuel des forêts de 80 ans et plus. Donc que ça inclut une distribution des forêts de plus de 80 ans, qui peuvent être aussi des forêts de 250 ans et plus. C'est une vision, probablement, un peu embellissant, la projection actuelle. Je dirais que la situation pourrait empirer en considérant les forêts de 80 90 ans suffisamment âgées. On va perdre ce gradient-là, des vieilles forêts âgées, sur lequel les analyses sont basées.

- On a des budgets participatifs à la TGIRT de disponibles encore et qui pourraient être utilisé pour faire les analyses avec le 5^e inventaire.
- Avec le Lidar, il va être possible de cerner ces morceaux de très vieilles forêts de façon beaucoup plus efficace
- On propose de faire du suivi des oiseaux. Parce que les oiseaux, eux, vont le percevoir, s'il y a effritement de la qualité des vieilles forêts dans le paysage.
- Ton commentaire est tout à fait juste, c'est un peu la même chose qu'on voit avec les forêts de sept mètres et plus. Actuellement, les forêts de sept mètres et plus contiennent beaucoup de forêts âgées, très âgé même. Mais plus on

| | |
|-----------------------------------|--|
| | <p>va avancer en aménagement, plus on va se retrouver avec des forêts de sept mètres et plus qui vont être celles qui viennent de l'atteindre, donc qui ne sont pas très vieilles.</p> <p>À quel point en parlant de régime de feu versus ce qu'on a vraiment sur le territoire gaspésien (dynamique TBE et chablis), on n'est pas un peu biaisé par rapport à l'analyse de tout ça?</p> <ul style="list-style-type: none"> • On n'est pas biaisé parce que ce qu'il faut comprendre que c'est que toute la démarche qui est faite en matière d'aménagement forestier durable est basé sur l'assise principale des états de référence. Et ceux-ci sont basés préalablement sur des travaux qui ont été menés sur un cycle de perturbation primaire. On ne peut pas non plus rejeter du revers de la main l'idée qu'il peut y avoir et qu'il y a eu une dynamique forestière liée aux événements de feux ou de TBE. • Les oiseaux regardent plus le développement structurel de la forêt, ils ne regardent pas l'historicité du feu. L'historicité du feu permet d'établir les états de référence. C'est sûr que les états de référence pourraient être appelés à évoluer s'il y a de nouvelles études qui montrent, par exemple, que l'intervalle moyen entre des épidémies de tordeuses sévères est plus court que ce qui a été utilisé dans les états de référence. • Dans l'étude de Boucher et al. quand il arrive à la conclusion que c'est 450 ans. Je suis obligé de dire qu'ils ont tenu compte de la tordeuse dans cette évaluation-là de cycles de perturbation sévère, incluant la tordeuse. Ce n'est peut-être pas correct comme analyse, mais je n'ai pas l'habileté de porter un regard critique sur cela. <p>Action : <u>Évaluer combien pourrait coûter la réalisation d'un second contrat.</u></p> |
| 6. Point délibératif | <p>Malheureusement, il n'y a pas assez de temps afin d'avoir une discussion. Un formulaire afin d'émettre des commentaires est envoyé à tous.</p> <p><u>Accéder au formulaire en cliquant ici</u></p> |
| 7. Centre de valorisation du bois | <p>Lise Harrisson et Jean L'heureux viennent présenter le projet du centre de valorisation du bois</p> <p><u>Accéder à la présentation</u></p> <p>Le MRNF expose les objectifs de la présentation : énoncer des constats sur le secteur de la transformation des produits forestiers et préciser le rôle du Centre. Elle commence par dresser un portrait de l'industrie forestière régionale, mentionnant que la première transformation du bois est composée d'unités sur le territoire et qu'il n'y a que deux preneurs de bois feuillus de qualité triturable, situés au Bas-Saint-Laurent.</p> <p>Le MRNF présente le portrait de l'industrie forestière en Gaspésie, soulignant le manque de diversification et la fermeture des papetières. Jean explique ensuite le projet de centre régional de logistique et d'optimisation des bois, qui vise à valoriser la biomasse forestière résiduelle et le bois de trituration. Le projet prévoit l'installation d'une usine de valorisation des bois à Saint-Elzéar, avec potentiellement d'autres usines de bioénergie. Les défis incluent les coûts élevés</p> |

d'approvisionnement et de transformation, qui dépassent actuellement les prix du marché. Le projet cherche à réduire ces coûts pour assurer la viabilité économique de la filière biomasse en Gaspésie et soutenir le redéploiement industriel.

En bref, l'objectif est de valoriser des volumes de bois actuellement inexploités et d'offrir une fibre prétransformée aux promoteurs souhaitant implanter des usines de bioénergie. Le projet propose de faire reconnaître la récolte intégrée de biomasse forestière comme traitement sylvicole, avec un subside à l'hectare. Cela permettrait de réduire les coûts d'approvisionnement et d'améliorer les pratiques sylvicoles actuelles. Le forestier en chef du Québec appuie cette demande dans un récent rapport. Des questions sont soulevées concernant les impacts potentiels sur la biodiversité et le stock de carbone, auxquelles Jean répond que ces aspects ont été étudiés dans leur demande.

Période de questions et d'échange

Passer une terre aux buteurs, on ne qualifiera pas l'acte au niveau écologique. De le faire à certains endroits, ça peut avoir un impact allégé, mais si on le fait à grande échelle sur le territoire sur le long terme, on peut avoir des impacts au niveau de l'appauvrissement des sols. Des études ont-elles été faites impact sur la biodiversité? Des insectes qui s'installent dans ces parties du bois mort et qui est important dans leurs cycles de vie. Donc je me demande est ce que ça a été exploré justement de voir l'impact là-dessus sur le stock de carbone forestier, puis est-ce que des alternatives comme réfléchir à un pourcentage par terrain de coupe effectué a été réalisé, par exemple?

- On ne sera pas en mesure techniquement ni économiquement de ramasser 100 pour 100 de la biomasse forestière qui est actuellement au sol. Donc, à ce niveau-là, c'est une partie de réponse. Et concernant l'appauvrissement des sols, il y a déjà des études qui ont été faites, mais en Gaspésie, les types de sols n'étaient pas à risque d'appauvrissement. Donc, il y a déjà des études et c'est déjà documenté à ce niveau-là.
- Il en reste quand même pas mal sur le terrain. De plus, il n'y a pas cinq intervenants qui passeraient, il y a qu'un seul intervenant.
- Il reste vraiment beaucoup de bois en forêt, mais rien, pour empêcher un TTS de passer. Concernant le carbone, elle a été étudiée dans notre demande. Elle est là, elle est trop complexe pour moi, je ne suis pas spécialiste là-dedans, mais on avait un spécialiste là-dedans.
- Il y a une grande différence entre un bulldozer, puis un TTS, sur les impacts au niveau des sols.

J'ai retenu trois choses. 1. Si on se compare à d'autres régions, on sous valorise la matière ligneuse au niveau de la deuxième et de la troisième transformation. 2. J'ai cru comprendre qu'on met à risque une partie de notre territoire productif en laissant des andains. 3. Et j'ai cru comprendre qu'on sous développait nos territoires d'intensification de la production ligneuse. La grande conclusion, c'est qu'en Gaspésie on sous valorise la matière ligneuse qu'on récolte ou qu'on laisse sur place. En parallèle à cela. Il y a des initiatives de conservation, il y a beaucoup d'opposition face à cela, tandis qu'on pourrait mitiger en partie ces impacts en valorisant mieux notre matière ligneuse.

- Je préférerais dire plutôt qu'on a le potentiel d'aller plus loin dans le sens

| | |
|---------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • On peut toujours faire mieux. Effectivement, maintenant, comme je disais tout à l'heure, on a un secteur de la première transformation qui est très bien implanté, qu'on a tout intérêt à consolider. Le centre viendrait en appui pour consolider la structure industrielle actuelle, mais aussi pour diversifier en termes de type d'entreprise. C'est vraiment dans cette optique-là qu'on souhaite développer le projet actuel. • On serait plus proches d'un aménagement durable des forêts • La base, ce qui est important, c'est d'avoir une première transformation solide afin de permettre la deuxième et troisième. <p>Les mètres cubes résiduels à l'hectare à la MLNU, on parle plus de l'ordre de 10 à 15 m cubes à l'hectare. Tu as parlé deux fois plus dans la présentation, soit de 30 à 40 m cubes à l'hectare qui est laissé sur le parterre de coupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce volume inclut aussi la partie non utilisable. • C'est énorme les volumes qui restent • C'est du non commercial à l'instant ces volumes, mais on a les deux parce qu'on veut avoir la portion MLNU des BGA aussi. • C'était juste une précision pour pas que les gens pensent qu'on laisse 35 à 40 m³ de bois commercial en forêt. <p>Dans les densités de plantations à l'époque, c'était strictement une décision du ministère à l'époque d'augmenter les distances entre les plans quand on plantait. Dans les andains, on était capable quand même d'atteindre les 2000 tiges à l'hectare.</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'était le ministère qui avait demandé d'augmenter la distance entre les plans • C'est une décision du provincial de diminuer ça, ils n'en veulent plus 2.200 plans à l'hectare. • La cible, c'est de viser un espacement de plants équivalent à 2.000 plans dans les AIPL, donc dans un scénario intensif. Puis hors AIPL, on est à 1.600. Ce sont les distances de plants qui sont effectivement visées, <p>Au niveau des TTS, à ce moment-ci d'avoir deux machines, ça ne vaut peut-être pas la peine pour les entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ça dépend des contrats s'ils sont intéressants, tu vas avoir des gens qui vont être très intéressés d'en acheter. • Surtout que ça risque d'être pour l'avenir, donc les bouteurs vont rester là encore un bout de temps dans les peuplements purement feuillis ou, en tout cas, dans certains peuplements, on va avoir de la difficulté à passer le TTS parce qu'on ne récupérera pas la biomasse, donc il va y avoir encore du bouteur. On espère que ça va diminuer d'année en année. |
| 8. Refonte des VOIC | <p>Accéder aux nouveaux Calendrier de refonte des VOIC</p> <p>Le calendrier est similaire à celui de la dernière TGIRT Commune du 9 octobre 2024</p> <p>VOIC Voirie Accéder à la présentation d'Achille</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>Achille présente brièvement la mise à jour du réseau routier prioritaire, incluant les objectifs, principes directeurs et catégories de chemins. Une consultation des différents utilisateurs est prévue pour identifier les segments prioritaires.</p> <p>VOIC Structure interne</p> <p>Guillaume présente la dernière version du VOIC Structure interne comprenant les changements suggérés à la dernière rencontre</p> <p>Le document complémentaire sur le VOIC structure interne produit par Guy Lessard est disponible.</p> <p>VOIC Bois mort</p> <p>Le rapport final du Guy Lessard est maintenant disponible sur ces propositions de modification de VOIC.</p> <p>Les suites seront discutées en délégation.</p> <p>VOIC travaux sylvicoles</p> <p>L'analyse des préoccupations a eu lieu en délégation</p> <p>Plusieurs propositions d'action sont en cours d'élaboration, il reste du peaufinement à faire et pourront être présenté ultérieurement.</p> <p>VOIC Paysage</p> <p>On est au même niveau qu'à la dernière TGIRT, soit :</p> <p>Les prochaines étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision des définitions des paysages • Réviser les modalités d'avant et arrière-plans en fonction des types de paysage • Adresser les autres notions techniques <p>VOIC Qualité du milieu aquatique et VOIC qualité des milieux humides et riverains</p> <p>Redécoupage pour l'Aire équivalente de coupe (AEC)</p> <p>Tous les éléments sont disponibles dans le bilan ci-joint.</p> <p>Accéder au bilan en cliquant ici</p> <p>Autres VOIC</p> <p>Les VOIC qui seront abordées en juin à la suite de l'atelier d'adaptation aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • VOIC Structure d'âge • VOIC Approvisionnement en matière ligneuse • VOIC Protection de la biodiversité |
|--|--|

| | |
|-------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • VOIC effort d'aménagement <p>Second atelier de l'adaptation des forêts gaspésiennes aux changements climatiques</p> <p>Dans le cadre de ce second atelier, nous prévoyons que l'atelier se tiendra sur 2 jours et sera séparé en 4 blocs comprenant en moyenne 3 conférences</p> <p>Bloc 1 : Conférences sur les milieux humides et hydriques en contexte de changement climatique</p> <p>Bloc 2 : Conférences sur l'adaptation de la voirie forestière en contexte de changement climatique</p> <p>Bloc 3 : Conférences sur l'adaptation des pratiques forestières afin de minimiser les impacts des changements climatiques sur la faune.</p> <p>Bloc 4 : Atelier discussion en sous-groupes thématiques.</p> <p>Le tout reste en construction. Les idées sont les bienvenues. Les participants de la TGIRT sont invités à venir travailler à la planification de l'évènement.</p> |
| 9. Blocs enclavés | <p><u>Accéder à la présentation du MRNF</u></p> <p>La présentation porte sur le travail réalisé pour délimiter les secteurs enclavés et à contraintes dans le cadre du calcul de possibilités forestières. Les principaux points sont : - Un exercice de délimitation des secteurs enclavés et à contraintes a été effectué au printemps dernier avec l'aide des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement. - L'objectif était de créer une couche géomatique fiable des secteurs inaccessibles ou difficiles d'accès pour le prochain calcul de possibilités forestières. - Différents types de secteurs ont été identifiés : enclavés (coulées, pentes, affectations) et à contraintes (pentes, accès par forêt privée, affectations). L'objectif est de mieux gérer ces superficies dans le calcul de possibilités forestières, sachant qu'il y a un risque qu'elles ne soient pas récoltées.</p> <p>Période de questions et d'échange</p> <p>Est-ce que les couches pourront être partagées?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui, mais il reste peut-être encore un peu de travail avant d'être partagé <p>Thomas Buffin Bélanger pourrait être mis à contribution afin de valider les données au besoin.</p> <p>Une fois les analyses réalisées, il serait pertinent de mettre à jour les analyses des milieux humides et riverains afin de bonifier les statistiques sur le sujet. On aurait une mise à niveau.</p> <p>Si je comprends bien, ces données seront soumises au Bureau du forestier en chef?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enclavés que je vous ai présentées sont retirées du calcul. Ça, c'est clair. |

| | |
|------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> Concernant les autres, on les a fournis au forestier en chef, ce qu'on va lui demander, c'est d'isoler les volumes, puis là après ça, on va voir, c'est quoi l'impact. Après ça, on va pouvoir entamer les réflexions, les discussions, à savoir ce qu'est la meilleure manière de gérer ces volumes-là. |
| 10. Consultation PAFIO | <p>Accéder à la présentation du MRNF</p> <p>Voici un résumé de la présentation sur les projets potentiels de fermetures de chemins dans l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie : Jason présente le contexte et la démarche de sélection des chemins à fermer, qui découlent du plan de gestion de la voirie forestière élaboré par la TGIRT. La priorité est donnée aux chemins dans l'aire de répartition du caribou. Trois étapes ont été suivies : 1) évaluer le réseau routier existant, 2) déterminer quels chemins peuvent être fermés et lesquels doivent rester ouverts, 3) prioriser les fermetures selon des critères comme le zonage, l'utilisation par le caribou et le taux de perturbation. Au total, environ 549 km de chemins sont proposés pour fermeture dans trois secteurs, représentant 4% des chemins de la zone d'habitat en restauration ou 1% de la région. La consultation publique aura lieu de fin février à fin mars, suivie d'une harmonisation et de l'adoption des secteurs finaux. L'objectif est de poursuivre les fermetures annuellement pour atteindre les buts du plan de gestion de la voirie.</p> <p>Période de questions et d'échange</p> <p>C'est surtout des critères pour respecter les droits consentis sur le territoire. Est-ce que cela a été contrebalancé, puis mis à l'épreuve avec les besoins du caribou par les gens qui s'occupent de la conservation du caribou pour s'assurer quand même qu'on cible des secteurs de fermeture de chemins.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tout au long de ce travail pour cibler les chemins, on a un comité qui rassemble des gens au niveau de la faune au Bas-Saint-Laurent et des gens au niveau de la faune de la Gaspésie. Donc, on travaille ensemble. Ils font justement partie de l'exercice pour cibler ces chemins. <p>Est-ce qu'il y a des superpositions avec les plans d'aménagement spéciaux (PAS)?</p> <ul style="list-style-type: none"> Non, il n'y a pas de superposition avec les PAS <p>Comment on finance les fermetures?</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour l'instant, il n'y a pas nécessairement d'enjeux budgétaires avec l'échelle de fermeture qu'on propose. Parce que bon il y a une mesure budgétaire caribou qui est prévu pour ça. Pour l'instant. Dans le fond, la priorité est donnée aux régions qui pourraient avoir potentiellement des projets pilotes, c'est à dire la Gaspésie et Charlevoix fait qu'on est priorisé. <p>Qui va être ciblé dans les consultations ciblées?</p> |

| | |
|----------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • La MRC, la Fédération de chasseurs et pêcheurs, la SÉPAQ, les communautés autochtones entre autres. On a tenté de rejoindre la fédération de trappeur, mais on n'avait pas la bonne adresse courriel. • Les gens qui ont des terrains de piégeage devraient être consulté s'il est possible de les rejoindre. <p>Dans le plan spécial, si je ne me trompe pas, il n'y avait pas de création de nouveaux chemins.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il y a encore des décisions à avoir, mais dans la consultation, il y avait de l'implantation de fermeture. Le PAS n'est pas encore harmonisé, c'est-à-dire qu'il y a des commentaires qui préconisent le maintien de chemins. |
| 11. Consultation MHI | <p>Accéder à la présentation du MRNF sur la Désignation légale des milieux humides d'intérêt à titre d'aires protégées</p> <p>Une présentation sur la désignation des milieux humides d'intérêt comme aires protégées. Quatre milieux humides sont actuellement ciblés en Gaspésie dans le cadre d'une première vague de désignations. Une consultation externe ciblée aura lieu pour recueillir les commentaires des intervenants concernés.</p> <p>Période de questions et d'échange</p> <p>Je ne me rappelle pas si le cadre conceptuel pour les MHI prenait en compte beaucoup les fonctions écologiques. Dans ton descriptif de tantôt, on parlait beaucoup plus de questions de biodiversité. La biodiversité, c'est une fonction écologique associée aux milieux humides, mais il y en a d'autres qui sont peut-être plus de la nature hydrologique. Ça serait intéressant de peut-être bonifier l'approche pour prendre en compte d'autres fonctions écologiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est intéressant comme commentaire, je me permets de dire que ça pourrait être important de faire des commentaires comme ça, lors de la consultation ciblée. • Cette consultation risque de déterminer les définitions qui vont la suite des événements. <p>Pourquoi seulement 4 MHI ont été retenus?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ils nous ont dit que c'est les quatre qui ont été ciblés présentement pour la Gaspésie, sans nécessairement avoir plus d'informations spécifiques. • L'ensemble des MHI qu'on a déjà ciblés vont faire partie de ce processus • Au niveau des usages, ils ont sélectionné ceux qui risquent le moins d'avoir de freins pour une première vague de désignation « test ». Les critères alors établis font que dans les milieux humides les plus faciles à passer en Gaspésie, il y en avait juste quatre qui passaient ces critères-là. • Ils ont été désignés à la base par les régions par des démarches différentes. |
| 12. Varia | <p>Démarche sur le nouveau régime forestier</p> <p>La tournée de consultation sur la Table de réflexion sur l'avenir des forêts (TRAF) a conduit à certaines recommandations.</p> <p>Certaines recommandations sont disponibles dans une présentation accessible sur les accès à l'information : https://www.quebec.ca/gouvernement/ministères-organismes/ressources-naturelles-forêts/cadre-legal-transparence/acces-information/documents-transmis</p> |

| | |
|-------------------------------------|---|
| | <p>Lien vers le document de demande d'accès à l'information https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/acces-information/documents-transmis/2025/202412-28_DE.pdf</p> <p>Les DGFo n'ont pas travaillé ou été impliqués dans les réflexions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je trouve ça cavalier comme manière de faire de la part du gouvernement de vouloir changer un régime forestier qui n'est pas si vieux que ça, finalement, qui a une dizaine d'années • La Commission Coulombe, qui s'était faite avec beaucoup plus de transparence, puis beaucoup plus de rigueur, puis beaucoup plus de concertation. • Une de mes craintes, c'est qu'on veuille réduire le processus de concertation dans un nouveau régime forestier. • Si un projet de loi est déposé, le processus de commission parlementaire est drôlement efficace afin de faire valoir les différents points de vue sur les projets de loi. |
| 13. Période pour remplir le sondage | Tout le monde est invité à participer au sondage de participation à la rencontre en cliquant ici |
| 14. Fin de la rencontre | |

Tous les documents sont disponibles sur le site internet de la TGIRT au lien suivant : <https://tgirtgaspesie.com/espace-membre/rencontres/table-commune/>

Tableau de l'ensemble des suivis

| Mandats / suivis | Par | Provient de - Date de rencontre |
|--|-----------------|------------------------------------|
| Structure d'âge : Effectuer une analyse de l'indicateur sur les vieilles forêts en excluant les pôles de conservation lors de la refonte du VOIC | MRNF et TGIRT | 2023-01-10 et 2023-09-19 (modifié) |
| Structure d'âge : ajouter les modifications adoptées au VOIC | TGIRT | 2023-09-19 |
| VOIC Caribou : Relancer le comité caribou à la suite du dépôt de la stratégie et proposer de travailler sur le projet du CREG sur une journée Caribou. | TGIRT | 2023-06-20 |
| 2 ^e Atelier changement climatique : Interpeller le secteur faune du MELCCFP afin de participer à l'atelier sur l'adaptation des forêts aux CC | Annie Malenfant | 2023-06-20 |
| MHB : Organiser une sortie terrain sur les milieux humides boisés – établi en fonction des éléments du comité MHH | MRNF et TGIRT | 2023-06-20 |
| PAFIT 2023-2028 : Des retours individuels sur les préoccupations du PAFIT seront faits et des comptes-rendus seront mis disponibles. | MRNF | 2023-09-19 |
| TGIRT juin 2025 : Créer un comité qui préparera le sujet des AIPL afin qu'il soit traité lors d'une TGIRT extraordinaire AIPL | TGIRT | 2024-02-13 |
| Délégation biodiversité : faire un suivi avec le CREG concernant des suites à donner au projet | TGIRT | 2025-02-20 |
| Délégation bois mort : faire le point sur la proposition de Guy Lessard | TGIRT | 2025-02-20 |
| Délégation biodiversité : Évaluer combien pourrait coûter la réalisation d'un second contrat. | TGIRT | 2025-02-20 |